

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.11.135.B

**Convention pour
l'entretien du site des
sources de la Touvre
entre le
GrandAngoulême et
la commune de
Touvre**

LE VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Yannick PERONNET à Denis DOLIMONT, Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Xavier BONNEFONT à François NEBOUT

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Gérard DEZIER

Absent(s) :

Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, Xavier BONNEFONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.11.135.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU
POTABLE

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU SITE DES SOURCES DE LA TOUVRE ENTRE LE
GRANDANGOULEME ET LA COMMUNE DE TOUVRE**

Au titre de sa compétence « eau potable », le GrandAngoulême a donc acquis les parcelles constituant le périmètre de protection immédiate du captage du « Bouillant », une des trois résurgences de la Touvre. Cette source est la principale ressource pour alimenter en eau potable le tiers de la population départementale.

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service, le GrandAngoulême souhaite poursuivre l'entretien de ce site par le service technique-espaces verts de la commune de Touvre.

Le projet de convention précise notamment :

- le contenu des missions qui seront confiées au service technique-espaces verts de la commune de Touvre ;
- que le GrandAngoulême remboursera à la commune de Touvre les frais de fonctionnement du service pour le travail réalisé ;
- que la convention est conclue pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015,
- que le montant annuel estimé est à hauteur de 20 000 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 4 novembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition du service espaces verts de la commune de Touvre au profit du GrandAngoulême pour l'entretien du site des sources de la Touvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Denis DOLIMONT, en sa qualité de 2^{ème} vice-président en charge des services à la population, du service public de l'eau et de l'assainissement, à signer ladite convention.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Eau Potable – section d'exploitation – Dépenses – article 615221

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|---|---|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 décembre 2014 | <u>Affiché le :</u> 02 décembre 2014 |